

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2010

PRÉVENTION ET RÉPRESSION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (n° 2293)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 104

présenté par
M. Geoffroy

à l'amendement n° 26 de Mme Buffet

APRÈS L'ARTICLE 10

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« II. – À la dernière phrase du sixième alinéa du même article, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.